

Villers-lès-Nancy, le 10 mai 2019

## A Mesdames et Messieurs les arbitres du District Meurthe et Moselle

### PARTIE ADMINISTRATIVE

Par la présente, nous vous informons que la date limite de renouvellement des arbitres en activité est fixée pour la saison 2019 / 2020 au 31 AOÛT 2019.

**Tout dossier incomplet et envoyé hors délai ne sera pas retenu.  
Dans ce cas, l'arbitre ne représentera pas son club pour la saison 2019 / 2020.**

Néanmoins, nous vous demandons de ne pas attendre cette date afin que les rencontres de début de saison soient au maximum couvertes.

C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons de **LIRE INTEGRALEMENT** ce document qui vous indiquera la marche à suivre (partie administrative). Nous vous conseillons de conserver ce mail.

PROCEDURE RELATIVE AUX DOSSIERS DE RENOUVELLEMENT DES ARBITRES  
→ A FAIRE DANS L'ORDRE INDIQUE (avant le 31 Août 2019 – date limite)

#### 1<sup>ère</sup> ETAPE :

- **IMPRIMEZ** le document « Demande de Licence » par extraction à partir de FootClubs
- **COMPLETEZ-le**
- **RAPPROCHEZ**-vous de votre club pour l'envoi par FOOTCLUBS en format JPG
- A partir de DEBUT JUIN 2019

#### 2<sup>ème</sup> ETAPE :

- **ENVOYEZ** par courrier votre dossier médical à :

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL  
Commission Départementale Médicale  
BP 40060  
54601 VILLERS LES NANCY CEDEX

ou par courriel à [secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr](mailto:secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr)

- **ENVOYEZ par courriel** le questionnaire de désignation qui conditionne vos désignations à :

[secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr](mailto:secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr)

PRECISIONS : pour les Arbitres Indépendants n'ayant pas accès à FOOTCLUBS, merci d'envoyer l'ensemble à :

**DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL**  
Commission Départementale du Statut de l'Arbitre  
BP 40060  
54601 VILLERS LES NANCY CEDEX

Cordialement